

## Conseil Parisien de la Jeunesse Recommandations pour la 2<sup>e</sup> feuille de route du Plan Économie Circulaire Juillet 2018

**LE CONSEIL PARISIEN DE LA JEUNESSE, conformément à la saisine que lui a adressée la Maire de Paris le 12 décembre 2017.**

- Suite à une rencontre avec l'Agence d'Écologie Urbaine de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement de la Ville de Paris le jeudi 24 mai ;
- Suite à une rencontre avec le cabinet d'Antoinette GUHL, adjointe à la Maire de Paris chargée de toutes les questions relatives à l'économie sociale et solidaire, à l'innovation sociale et à l'économie circulaire, le mercredi 30 mai ;
- Suite à une visite de la ressourcerie « La Petite Rockette » (11<sup>e</sup>) et à une rencontre avec des représentants du Réseau Francilien du Réemploi (REFER) le mardi 20 juin ;
- Suite à une visite de la « Ressourcerie du Spectacle » le lundi 25 juin ;
- Suite à une visite des « Canaux », maison des économies solidaires et innovantes, le vendredi 29 juin.

### **FORMULE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :**

Ainsi que le Conseil Parisien de la Jeunesse (CPJ) a déjà eu l'occasion de le dire à l'occasion de son travail sur le plan Climat de la Ville de Paris, le **défi que représente la transition du modèle économique actuel vers celui de l'économie circulaire** est l'un des principaux enjeux des décennies à venir.

Après avoir pris connaissance du Plan économie circulaire et de ses deux premières feuilles de route, les membres du CPJ ont pris conscience des problèmes posés à chaque phase du cycle de vie des services et biens de consommation. Conscient qu'il existe des difficultés à intégrer le processus de l'éco-conception dans la fabrication des biens d'aujourd'hui, le CPJ pense que les leviers les plus efficaces se trouvent plutôt dans **les choix de consommation et les comportements des citoyen·e·s**.

Les deux feuilles de routes du plan économie circulaire intègrent des mesures en faveur d'une administration exemplaire. La Ville pourrait ainsi s'appliquer à elle-même les principes qu'elle entend diffuser sur son territoire :

1. **Un premier principe est celui des achats responsables.** Le respect de critères de développement durables devrait être systématique dans la commande publique. De même, **l'élaboration d'une « Charte de l'économie circulaire » à l'attention des prestataires et fournisseurs** de la Ville de Paris pourrait être proposée sur le modèle de la « Charte de l'économie circulaire dans le monde étudiant »<sup>1</sup>. Enfin, la Ville pourrait **travailler plus étroitement avec les acteurs associatifs œuvrant dans le réemploi**, comme les ressourceries, plutôt qu'avec des entreprises lorsqu'elle souhaite renouveler ou réparer son mobilier. Il s'agirait ainsi de limiter au maximum l'achat de produits neufs.

2. La Ville organise de nombreux événements pouvant s'inscrire dans les préconisations de la prochaine feuille de route sur l'économie circulaire. Ainsi, **le CPJ propose que chaque événement municipal tende vers le « zéro déchet »**, c'est-à-dire qu'une démarche soit entreprise pour réduire le nombre de déchets produits et faciliter leur valorisation. Un kit pourrait être proposé aux organisateurs pour les aider à anticiper leurs différents besoins en valorisant, de manière la plus exhaustive possibles, les solutions existantes qui facilitent la limitation de déchets.

3. **Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ont pour ambition d'être exemplaire en terme d'éco-responsabilité et d'être une « vitrine » de l'économie circulaire** en proposant par exemple la revente ou la réutilisation des matériaux utilisés lors de l'événement (petit matériel sportif, constructions éphémères ou démontables, etc.) ou par la présence de solutions de compostage sur les différents sites.

---

<sup>1</sup> <http://goo.gl/dvmW17>

4. **Le CPJ propose une évolution du service des encombrants.** Reconnu comme un outil puissant de collecte d'objets volumineux, il pourrait en collaboration avec des ateliers de tri et de réparation, permettre à des acteurs du réemploi de profiter de leur collecte et ainsi étudier un projet de création d'une « ressourcerie des encombrants ».

5. Enfin, une action concrète de lutte au quotidien contre le plastique pourrait être expérimentée avec **le remplacement de toutes les machines à café utilisant des gobelets en plastique à usage unique** par des distributeurs permettant d'utiliser d'autres types de contenants (tasses personnelles, contenants réutilisables, gobelets en matières biodégradables, etc.).

Le CPJ propose dans un second temps des mesures de soutien aux acteurs de l'économie circulaire qui sont de puissants relais pour diffuser les principes de ce nouveau modèle. Lors de différentes rencontres de travail, les membres ont constaté un décalage entre les moyens de certains acteurs et la mesure d'impact de leurs objectifs, ainsi qu'une visibilité encore trop limitée de cette communauté.

6. **Une cartographie, interactive et collaborative, de ces acteurs pourrait être créée** sur le site de la Ville de Paris sur le modèle de la plateforme « jemengage.fr » valorisant la nature du service qu'ils proposent. La valorisation de ces acteurs pourrait également passer par **l'organisation d'une « Journée de l'économie circulaire »** en complément du mois de l'ESS déjà organisé par la Ville. Cette journée serait organisée dans différentes structures (établissements scolaires, entreprises, administrations) et donnerait l'occasion à celles-ci de valoriser les mesures qu'elles ont mis en place en matière de réemploi et de recyclage.

7. **Les attributions de subventions pourraient être utilisées comme levier afin de promouvoir les logiques de réemploi dans le secteur associatif.** Ainsi, les aides allouées aux structures comme les ressourceries pourraient être pluriannuelles pour leur permettre de maintenir un niveau d'activité en correspondant aux besoins de leur écosystème. Des conditions de respect de critères d'économie circulaire pourraient être imposées aux autres associations déposant des demandes de subventions, notamment dans le cadre de projets événementiels. Enfin, les locaux disponibles en pieds d'immeubles, gérés par des bailleurs sociaux, pourraient davantage affectés aux associations œuvrant dans le secteur de l'économie circulaire.

8. Les membres du CPJ proposent également que **la Ville de Paris apporte son soutien au projet de monnaie locale** se développant actuellement dans l'Est Parisien. Ce mode de paiement alternatif, qui permet un soutien à l'économie locale, pourrait être proposé à toute structure adhérant aux principes d'une charte de l'économie circulaire.

9. Enfin, il est proposé qu'**une réflexion soit menée avec les partenaires actifs dans la collecte et le traitement des déchets**, tels que le SYCTOM, afin de les accompagner dans une évolution progressive de leur activité.

Le CPJ propose comme dernier volet d'action la sensibilisation des citoyen·e·s. et leur accompagnement vers la « consomm'action » :

10. **Cette sensibilisation pourrait passer par des actions de formation**, comme les Ateliers Citoyens de la Carte Citoyen·ne afin rapprocher le public des experts et acteurs de l'économie circulaire. Par ailleurs, une formation-action pourrait également être envisagée, sur le modèle des « Défis des Familles à Énergie Positive » portés par l'Agence Parisienne du Climat, en proposant aux participants de ne pas générer de déchet durant une certaine période. Des formations au plaidoyer pourraient également être enfin proposées aux consommateurs afin de les mettre en capacité d'interpeller certaines grandes entreprises de distribution ainsi que les institutions.

11. Les membres du Conseil Parisien de la Jeunesse estiment que le concept d'économie circulaire est aujourd'hui encore difficile à appréhender. La démocratisation de la culture du réemploi et du recyclage doit passer davantage de communication. **La Mairie de Paris pourrait concevoir une campagne dans laquelle elle s'efforcerait d'en expliciter les termes et concepts.**

12. Enfin **des actions spécifiques aux établissements scolaires pourraient être conduites dans le but d'enseigner les gestes élémentaires aux jeunes générations** selon le même schéma que l'apprentissage du tri. Par exemple, le libre-service pourrait être expérimenté dans les cantines afin d'apprendre aux enfants à ne pas gaspiller, ou bien en organisant un troc de jouets et de livres entre les enfants pour leur apprendre à faire circuler les biens.